

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

### Commission paritaire 1400004: transport de choses par la route pour compte de tiers

En vigueur au 01/09/2008 (Dernière actualisation de la page 29/01/2016)

La formule d'indexation applicable aux salaires du personnel de garage (Général) n'est pas applicable aux apprentis sous contrat d'apprentissage reconnu par le Ministère des Classes Moyennes.

## 1. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Général

### 1.1. CATEGORIE: Personnel roulant

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
Manoeuvre-convoyeur	9.2735	9.0360
Travailleur en formation (accompagné d'un travailleur d'expérience)	9.2735	9.0360
Travailleur d'un véhicule dont la charge utile est inférieure à 7 T	9.6320	9.3850
Travailleur d'un véhicule dont la charge utile est inférieure de 7 T à moins de 15 T	9.8480	9.5960
Travailleur d'un véhicule dont la charge utile est égale au supérieure à 15 T, un travailleur d'un véhicule articulé, un travailleur d'un véhicule ADR agréé, un travailleur d'un véhicule frigorifique	10.1930	9.9315

### 1.2. CATEGORIE: Personnel non-roulant

Classe	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
1	10.3235	10.0585
2	10.8030	10.5260
3	11.0865	10.8025
4	11.3695	11.0780
5	11.6535	11.3545

6	11.8935	11.5885
8	12.1345	11.8235

### 1.3. CATEGORIE: Personnel de garage

La formule d'indexation applicable aux salaires du personnel de garage n'est pas applicable aux apprentis sous contrat d'apprentissage reconnu par le Ministère des Classes Moyennes.

#### 1.3.1. : Majeurs

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	
Manoeuvre "service" niveau A1.1		10.55
Manoeuvre (10 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A12		11.03
Manoeuvre (20 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A13		11.58
Manoeuvre - niveau A21		11.03
Manoeuvre (10 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A22		11.58
Manoeuvre (20 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A23		12.13
Ouvrier spécialisé - niveau B		12.13
Ouvrier qualifié - niveau C		13.46
Ouvrier qualifié - niveau D		14.12
Hors catégorie - niveau E		15.11

#### 1.3.2. : Mineurs

Les salaires horaires minimums et réellement payés aux jeunes ouvriers se calculent sur base des salaires horaires minimums et réellement payés aux ouvriers de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent; ils sont réduits selon l'âge et suivant les pourcentages mentionnés au tableau ci-après.

Age	
à partir de 17 1/2 ans	95%
17 ans	90%
16 1/2 ans	85%
16 ans et moins	80%

## 2. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Services de courrier

Temps de disponibilité est 99% du salaire horaire

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
Personnel roulant des services de courrier	10.1930	9.9315
Personnel non-roulant des services de courrier	10.8030	10.5260

### 3. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Services de messagerie

Temps de disponibilité est 99% du salaire horaire

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
A	9.6320	9.3850
B	9.8480	9.5960

### 4. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Services de location de voitures avec chauffeur

#### 4.1. CATEGORIE: Chauffeurs

##### 4.1.1. : Employeur adhérent au fonds social des entreprises de taxis

Ancienneté	
Moins de 3 années	10.6121
A partir de 3 années	10.7182
A partir de 5 années	10.8243
A partir de 8 années	10.9304
A partir de 10 années	11.0366
A partir de 15 années	11.1427
A partir de 20 années	11.2488

##### 4.1.2. : Employeur pas adhérent au fonds social des entreprises de taxis

Salaire minimum	
Standard	9.07

#### 4.2. CATEGORIE: Personnel de garage

Catégorie	
Manoeuvre	9.3518
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	9.9296
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	10.9176
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	11.4983
Ouvrier hors catégorie	12.2718